



*Procès-Verbal du Conseil municipal de Larnaud
Séance 27 janvier 2026*

L'an deux mil vingt-sept, le 27 janvier (27 janvier 2025), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, BLONDEAU-BOZON Sophie, GORSE Cyril, GUERRET Laurent,
GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain,
VERNET Corinne

Absent : LAUBEPIN Ivan.

Excusés : NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia,

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers :

Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 18 novembre 2025

Pour : Unanimité

Affaires Générales

1) Intervention M. Draussin du CAUE – Projet Mare au Loup

M. Draussin commence par rappeler les hypothèses d'aménagement qui avaient été présentées en début de mandat.

La commune avait alors dans l'idée d'acquérir une bande de terrain supplémentaire (2000 m²) pour donner de l'espace au projet. Devant l'impossibilité d'acquérir ce terrain, il conviendrait aujourd'hui de revoir le projet en se cantonnant au terrain communal de 4000 m².

Il rappelle que toutes les maisons ont été orientées de manière à proposer de la meilleure exposition existante.

Il propose un plan qui pourrait comporter 9 maisons jumelées, ainsi qu'une place et un espace végétalisé. (Contre 11 maisons sur le projet initial). Le projet permettrait également de desservir le terrain attenant par l'arrière dans l'éventualité d'un futur aménagement. Les parcelles feraient entre 200 et 300 m² et les logements auraient 1 étage.

La deuxième hypothèse prévoit que l'espace de jeux pour les enfants soit décalé au plus loin de la route. Le cœur d'îlot serait alors totalement piéton avec des espaces de stationnement de part et d'autre. Le quartier comporterait 8 maisons. Le bémol serait alors que l'espace de jeux paraisse alors un peu « privatif ».

19h35 Arrivée de Laurent Guerret

19h40 Arrivée de Cyril Gorse

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Concernant la Pièce Rougemont. Il faut repenser le projet le terrain restant le long de la Rue du Champ Thorin ayant fait l'objet d'une signature de compromis de vente.

Les hypothèses présentées peuvent tout à fait être inversées afin de pouvoir accéder par le côté Rue du Champ Minet.

La première propose de construire 3 maisons. La 2^{ème} version en propose une dizaine.

Il convient de bien réfléchir à l'orientation que l'on veut donner à l'urbanisation sur ces 2 quartiers.

2) Délégation de service public micro-crèche : Point à date

Le rapport de la commission sera diffusé au conseil le 9 février en même temps que la convocation au prochain conseil du 24 février.

M. le Maire rappelle au conseil le déroulé de la procédure de consultation depuis le début ainsi que les délais incompressibles à respecter.

Il expose que nous avons reçu et négocié 3 offres qui ont été comparées et notées par la commission avec l'assistance du SIEC et de Mme Calandras, juriste.

Il demande aux membres de l'assemblée de bien prendre connaissance des dossiers avant la prochaine réunion de conseil, fixée au 24 février 2026, afin de pouvoir se prononcer en ayant bien tous les éléments en tête. Dès réception de la convocation, accompagnée du rapport d'analyse, ils pourront prendre attache auprès des membres de la commission afin d'obtenir toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

3) Rapport annuel SYDOM 2024

Le rapport du SYDOM, envoyés aux membres de l'assemblée en même temps que la convocation, n'appelle aucune remarque de la part du conseil.

4) Délibération fixant le nombre de copies annuelles allouées aux associations de la commune

Le Conseil municipal, considérant que les associations contribuent à la vie sociale et culturelle de la commune et qu'il est d'intérêt général de soutenir leurs actions en leur accordant un nombre de copies annuel, propose

- ✓ **D'ACCORDER** à chaque association de la commune un nombre de 600 copies A4 couleur + 600 copies A4 noir et blanc.
- ✓ **DE DIRE** que les copies seront réalisées par le secrétariat selon les modalités suivantes, elles devront être demandées au moins 1 semaine à l'avance.

Pour Unanimité

5) Transfert de la compétence Eau – Assainissement – Délibération

M. le Maire expose que la gouvernance en place (conseil municipal et syndical), des communes de : Hauteroche, Domblans, Plaineoiseau, Menétrou-le-Vignoble, Voiteur, Le Louverot, Commenailles, Château-Chalon ainsi que du Syndicat du SIARD, a confirmé sa volonté de transférer à la Communauté de Communes la compétence assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées).

Il explique qu'à la fin du délai de 3 mois, le transfert de la compétence sera validé par arrêté de Monsieur le Préfet, dès lors que l'une des majorités qualifiées suivantes sera atteinte :



Mairie de Larnaud



- 2/3 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population, ou,
- 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population.

Afin de ne pas ralentir le processus et sachant que cette délibération n'impacte en rien la commune de Larnaud, M. le Maire propose de valider le transfert.

Pour : Unanimité

6) SICOPAL – Adhésion Prémanon et CC Cœur du Jura – Délibération

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura par et la Commune de Prémanon ont demandé à adhérer au SICOPAL.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion des deux collectivités suscitées.

Pour : Unanimité

Bâtiments

7) Travaux appartement Ancienne Poste : Point à date

Les travaux touchent à leur fin. Les sols ont été refaits ainsi que les peintures et certains placo. La cuisine a été refaite. Reste à prévoir, peut-être un méchage pour évacuer de l'humidité.

Nous avons une locataire pressentie qui a 2 enfants scolarisés à Larnaud. Elle prendra le logement en mars.

Urbanisme

8) Point sur les dossiers en cours

M. le Maire fait le point des dossiers d'urbanisme reçus et instruits depuis la dernière réunion du conseil :

Déclaration Préalable	Réfection toiture	Accepté	BRIGNON Jean-Louis
Déclaration Préalable	Piscine	Accepté	GRAPPIN Philippe
Déclaration Préalable	Changement huisseries	Accepté	DUMONT Christian
Déclaration Préalable	Modification ouvertures et photovoltaïque	En cours	Non Communicable
Déclaration Préalable	Photovoltaïque	En cours	Non Communicable
Permis de construire	Maison Individuelle	Accepté	LOERSCH Jean-Luc
Permis de construire	5 vélux + 2 chambres	En cours	

9) SIDEC – Elum maintenance 2^{ème} tranche – Demande de subvention

M. le Maire expose qu'il convient de continuer à rénover, par tranche, le parc d'éclairage public de la commune. Compte-tenu du passage prochain de la voie verte et pour sécuriser les allers et venues des jeunes se rendant au bus sur le secteur Rue de la Gare / Rue du Champ Thorin, un devis a été demandé au SIDEC.

M. le Maire rappelle que la commune adhérant à Elum ainsi qu'à la Charte « éclairons le Jura », elle bénéficie d'une financière du SIDEC à hauteur de 50% de l'investissement.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Il propose donc de retenir le plan de financement suivant et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles concernant ce projet :

Poste	Dépenses HT	Recettes
Rue de la Gare	9 671.90 €	
Actualisation	483.60 €	
Maîtrise d'œuvre	609.33 €	
Divers imprévus	448.53 €	
DETR 30 %		3 364.00 €
SIDEC		5 803.14 €
Commune Autofinancement		2 046.22 €
	11 213.36 €	11 213.36 €
Total		

Pour : Unanimité

M. le Maire informe également l'assemblée que le Syndicat des Eaux va prévoir un programme de bouclage sur le secteur de l'ancien équarrissage.
Il rappelle que la défense incendie est insuffisante sur ce secteur et aimerait pouvoir profiter de cette tranche de travaux pour mutualiser les coûts.

Il indique avoir reçu une estimation du surplus de travaux à 7000 € HT auxquels il faudrait ajouter le prix des poteaux incendie soit environ 3000 € HT.

Il demande au conseil s'il est favorable à la poursuite des démarches en ce sens

Pour : Unanimité

M. le Maire indique qu'il fera établir un devis en bonne et dû forme afin de pouvoir déposer les demandes de subvention afférentes.

Voirie

10) Retour sur l'aménagement test Rue de la Gare – Réunion 0 – Planning

Suite à la réunion de lancement, les travaux auraient dû commencer depuis 15 jours. Les panneaux ont été posés cette semaine.

L'aménagement actuel n'est pas suffisant. Il a été convenu de faire plutôt 3 îlots doubles en les déplaçant légèrement.

11) Sécurisation RD 137 – Information au conseil

Un rendez-vous est programmé le 6 février avec les services du département afin d'envisager avec eux un aménagement global de sécurité sur la traversée de Larnaud.

12) Campagne de dérasement et curage des fossés 2026 – recensement des besoins

Programme prévu : Rue de la discorde, Rue de la Gare (sur un côté) et Rue de la Malatière.

A valider par le prochain conseil communautaire.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Scolaire

13) Convention de RPI entre les écoles communales de Larnaud et de Villevieux

Le projet de convention ayant été envoyé aux membres de l'assemblée délibérante avec la convocation, M. le Maire rappelle à l'assemblée que cette convention ne sera valable QUE pour l'année scolaire 2025-2026.

Les élus doivent se revoir pendant le 1^{er} semestre 2026 afin d'établir une convention définitive.

Ladite convention n'amenant pas de remarque particulière, il est proposé de passer au vote.

Pour : Unanimité

M. le Maire expose qu'un voyage est prévu à Lamoura cette année.

L'école a sollicité la commune pour le versement d'une subvention. M. le Maire propose de participer à la même hauteur que les années précédentes soit 10 € / enfant / jour.

Ceci représente 22 enfants sur 4 jours soit 880 euros à inscrire au budget, auxquels s'ajoutent les enfants « hors périmètre » au nombre de 6.

Pour ces 6 enfants, la commune de Larnaud versera 240 euros qui seront refacturés aux autres communes dans les frais de fonctionnement 2025-2026.

Pour : Unanimité

14) Création / Suppression de poste ATSEM pour modification temps de travail.

Avec la création du RPI Larnaud-Villevieux les horaires des ATSEM ont été modifiés et il convient de modifier les emplois correspondants :

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17.15/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2026.

ET la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 18.19/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2026.

Pour : Unanimité

Il indique par ailleurs que CST a été saisi pour modifier un deuxième emploi. En effet, la modification étant supérieure à 10% du temps de travail initial, nous ne pouvons le modifier directement. Le sujet reviendra donc à l'ordre du jour du prochain conseil.

15) Retour sur les diverses réunions

Zone artisanale : l'éclairage sera refait en LED suite à l'adhésion de CCBHS à Elum

Les services de CCBHS ont intégré leurs nouveaux locaux dans l'ancienne maison médicale de Bletterans.

Commission des jeunes : projets 2026 : Nettoyons la Nature (7 mars après-midi), fleurissement, s'occuper de la cabane à livres.

Journée jeux à refaire.

Atelier aux vacances de toussaint pour préparer les décorations de Noël.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Jeudis de Pays : La commune de Larnaud a été retenue pour l'organisation du jeudi 16 juillet 2026.

Marché de producteurs : 3 mai 2026

SICTOM : Pas augmentation cette année car le tri était bon.

Syndicat des Eaux des Foulletons : Les relevés et la facturation sont maintenant à jour. Quelques réclamations sont en cours de traitement mais tout devrait être à jour en fin de semaine. 60 compteurs vont être changés cette année puis 50 compteurs / an pendant 4 ans. Ils seront compatibles avec le télérelevé.

Téléphonie - Arrêt du cuivre : A partir de 2026, il n'y aura plus de nouvelle commercialisation par le réseau cuivre.

Le service cessera d'être assuré (pour les personnes ayant des abonnements en cours) en novembre 2028.

A ce jour les installations sont gratuites mais elles deviendront payantes par la suite. Orange propose des abonnements sans coût supplémentaire pour ceux qui ne souhaitent conserver qu'une ligne téléphonique sans la fibre.

Après 2028 le réseau cuivre sera démantelé sur le domaine public.

L'enlèvement de la partie de réseau se trouvant chez les particuliers sera à leur charge.

16) Questions diverses

- **Maison Gandroz**. Un arrêté de péril a été pris le 24/12/2026. Des barrières de sécurité seront mises en place. Rendez-vous est pris sur place vendredi 30 janvier.
- **Saumoduc Etrez-Poligny**, qui passe sur la Grange-Bedey. Des sondages seront faits cette année et la conduite sera remplacée (2^{ème} semestre 2027). Tous les propriétaires ont été contactés. M. le Maire en a profité pour demander un plan afin de l'intégrer au SIG de la commune.
- **Motion de soutien AMF** : Une proposition de motion de soutien concernant la liberté d'entreprendre pour les collectivités a été soumise par l'AMF. Il est demandé à l'assemblée de prononcer pour ou contre

Pour : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT



Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »